

Le SNCT-CGC a récemment attiré l'attention de M. LAMIOT, Secrétaire Général du MINEFE (fin mai) et de M. BARRAUT, Conseiller social du Ministre (fin juillet) sur la **non application** des dispositions du décret N° 95-313 du 21/03/1995 lequel prévoit des avantages spécifiques (*attribution de bonifications d'ancienneté et droit de mutation prioritaire*) en contrepartie des conditions de travail difficiles dans les « **Zones Urbaines Sensibles** ».

Le SNCT-CGC avait attiré l'attention de la DGCP sur ce dossier dès 2006. **Notre ministre cumulant les deux casquettes (MINEFE et Fonction publique) débloquera-t-il enfin ce dossier ?**